



**DELIBERATION : N° 2024/083**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

*Commune de LEVIGNAC*

**Objet : Construction d'un bâtiment communal de la petite enfance à l'enfance-jeunesse – demande de subventions.**

Convocation du : 29 novembre 2024

Rapporteur : M. David GAILLARD

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 4 décembre 2024 à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (14) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, FLAIG Béatrice, LECLERC Hervé, ZOLLI Daniel, CLUZEL Pascal, MARTIN Déborah.

Etaient absents excusés représentés (04) : MENQUET Céline a donné pouvoir à HAAS Nicole, DUMAS Mélissa a donné pouvoir à BILBAUT Mathilde, SENNEGON Stéphane a donné pouvoir à SFORZI Olivier, GUERIN Sébastien a donné pouvoir à GAILLARD David.

Membres absents excusés non représentés (01) : GERVOT Christian.

Ne prend pas part au vote (00) :

Nombre de votants : (18)

Secrétaire de séance : HAAS Nicole.

Vu les précédentes délibérations n°2024-012 du 28-02-2024 et 2024-017 du 09-04-2024,

Considérant que le projet de construction du bâtiment communal a évolué vers la petite enfance, et qu'il convient de prendre en compte le coût global dans les demandes de financement, comprenant notamment les études, travaux et équipements ;

Considérant qu'il convient de solliciter à nouveau les services de l'état pour l'attribution de la D.E.T.R., sur ce projet qui entre dans le cadre de la Convention Globale Territoriale renouvelée en septembre 2024 ;

Considérant qu'il convient aussi de solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, et de mettre à jour le plan de financement prévisionnel, tout en recherchant d'autres financeurs potentiels (CAF) ;

Considérant que ce projet global est estimé à environ 610 000.00 € H.T. ;

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet de construction du bâtiment communal de la petite enfance à l'enfance-jeunesse, de même que le plan de financement prévisionnel en annexe de la présente délibération.

**SOLLICITE** les aides les plus élevées possibles de la part des services de l'Etat au titre de la DETR et de tout autre organisme financeur, dont le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

**AUTORISE** le Maire à soumettre les dossiers de demande de financement sur cette affaire et à présenter aux partenaires le plan de financement prévisionnel correspondant.

Pour : 18  
Contre : 00  
Abstention : 00  
Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 4 décembre 2024

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La secrétaire  
Nicole HAAS



Le Maire  
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérécourse, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**ANNEXE - PLAN DE FINANCEMENT**

<b><u>CHARGES</u></b>		<b><u>PRODUITS</u></b>	
<b>Nature</b>	<b>Coût prévu HT</b>		<b>Prévisionnel</b>
Travaux	501 450,00 €	Autofinancement Commune	122 000,00 €
Frais honoraires techniques	68 516,00 €	Etat : DETR	108 296,80 €
Equipements	40 034,00 €	Conseil Départemental 31	216 593,60 €
		CAF	163 109,60 €
<b>Total dépenses € HT</b>	<b>610 000,00 €</b>	<b>Total recettes € HT</b>	<b>610 000,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 031-213102973-20241204-2024\_083-DE